

**Profil bas de la majorité provinciale (PS-MR) à l'égard de la politique d'aide aux personnes handicapées et suppression d'un service aux personnes âgées : les associations et institutions réagissent. Le cdH aussi.**

Lors du Conseil provincial du 7 décembre, la majorité a voté la suppression de deux aides aux personnes handicapées et d'un service pour les personnes âgées en maisons de repos. **La Province de Namur a donc diminué singulièrement son action pour les personnes handicapées.** Il s'agissait pourtant d'une spécificité et d'un fleuron. En effet, en 2005 encore, la Province de Namur se targuait d'être la seule à proposer ces services en faveur des personnes handicapées.

**A l'occasion de cette réunion du Conseil et lors de la discussion du Budget 2008, le cdH s'est opposé avec force à la disparition de ces aides, sans avoir été suivi hélas par la majorité PS-MR.**

L'information n'est arrivée que très tardivement aux publics concernés par ces aides et aux animateurs en fonction qui perdent leur emploi. Les associations et institutions bénéficiaires n'ont pas été concertées, ni même averties de la suppression de ces aides techniques dans un délai raisonnable. C'est la raison pour laquelle les réactions ne se font entendre que depuis peu. Informées tardivement, les associations et institutions n'ont, le plus souvent, pas l'occasion de proposer une alternative. La Province tue ainsi un service sans préavis. Ce n'est pas le premier exemple de **disparition brutale** d'un service. Ainsi, il y a un an, la Province fermait "un jouet pour un ami", service permettant de distribuer des jouets à des enfants défavorisés. Des camions entiers de jouets avaient été conduits dans des parcs à conteneurs.

Les conseillers provinciaux cdH ont été sollicités par diverses institutions. Ils ont également pris connaissance d'un courrier adressé par la Commission subrégionale de l'AWIPH (Namur) au Président du Conseil provincial (voir courrier en annexe 1). Cette Commission rassemble l'ensemble des institutions s'occupant de personnes handicapées, toutes sensibilités confondues. Les associations et institutions sont déçues par la suppression de ces aides techniques fort appréciées par les bénéficiaires ultimes, les personnes handicapées et les personnes âgées résidant dans des maisons de repos, et demandent un réexamen et une révision de la décision.

Concrètement, en quelques mots, **en quoi consistaient les dispositifs supprimés ?**

L'**aide technique pour les personnes handicapées** consiste en la mise à disposition des associations et institutions d'animateurs formés sur le Campus provincial et rémunérés par la Province pour organiser des ateliers créatifs ou socio-culturels permettant le développement relationnel, physique ou mental de la personne handicapée. Selon la Province, 17 établissements répartis sur l'ensemble de son territoire (liste en annexe 2) ont bénéficié de cette aide. En supprimant ce service, 19 travailleurs occasionnels (moniteurs, artistes, animateurs,...) sont privés partiellement de travail et de ressources.

Vu le succès de cette aide technique pour les personnes handicapées, créée en 1982, la Province avait initié en 1990 une **aide technique** analogue **pour les personnes âgées**. Elle mettait ainsi des animateurs ou éducateurs à la disposition de maisons de repos (et de soins) ainsi que d'associations en charge de personnes âgées pour proposer des activités dont le but était "la restitution du savoir et du savoir-faire". 24 maisons de repos éparpillées sur la province bénéficiaient de cet appui. Là, six animateurs ont perdu un gagne-pain.

La Province a également supprimé son autre activité au bénéfice des personnes handicapées, à savoir un **service de vacances**. Ce service, non seulement, ne coûtait rien à l'institution provinciale, mais en plus il était bénéficiaire. Cette activité a été reprise par une asbl.

Le cdH dénonce le manque d'information et de concertation des acteurs et déplore la suppression de ces services. Il regrette profondément la récession par la Province de sa politique en faveur de la personne handicapée. Diminuer l'aide aux personnes handicapées, c'est perdre son âme et une institution qui perd son âme perd également de sa substance. Dommage que l'équipe dirigeante de la Province préfère travailler la visibilité de l'institution davantage à grand renfort de publications et de drapeaux qu'en faisant connaître la Province dans la proximité et le coeur de la vie des personnes fragilisées.

Pour le groupe cdH,

Patrick BISCARI, Guy CARPIAUX, Alain COLLIN et Françoise NAHON-DELFORGE